



LE MOT DU MAIRE



Chères et chers saint-bauzillois

Malheureusement, je suis encore obligé de commencer le mot du maire en évoquant cette pandémie qui continue à nous frapper de plein fouet. Le gouvernement a décidé d'un troisième

confinement, ce qui reporte l'espoir que l'on avait d'une ouverture rapide des restaurants et des cafés. Certes un confinement moins dur que le premier mais qui reste très contraignant pour les commerces dits « non essentiels », pour la vie associative du village et les déplacements des saint-bauzillois. Le vaccin semble être actuellement la seule réponse possible à ce virus. Ainsi j'invite tout ceux qui le souhaitent à se faire vacciner le plus rapidement possible. C'est la seule solution pour la reprise d'une vie normale.

Le gouvernement a choisi de maintenir les élections départementales et régionales qui se dérouleront donc les 20 et 27 Juin. Ce scrutin va être très difficile à organiser au vu des contraintes sanitaires imposées par l'Etat. Néanmoins, la vie démocratique doit continuer, et la municipalité mettra tout en place pour organiser ces élections dans les meilleures conditions. Je vous donnerai des informations complémentaires dans le bulletin de juin.

La municipalité vient de lancer une étude pour réduire

l'éclairage public. Le but est multiple, notamment faire des économies d'énergie, réduire la pollution visuelle, avoir un éclairage plus performant et moins perturbant pour la faune sauvage. Je vous tiendrai informés de l'avancement du projet.

Dans le cadre de l'aménagement du plan d'eau, la municipalité a sollicité la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises pour une aide financière sur ce projet intercommunal d'aménagement des berges de l'Hérault dont l'objectif est de valoriser notre territoire tout en évitant tout débordement incivil. Michel Fratissier, Président de la CCCGS et maire de Ganges, accompagné des chargés de la mission d'étude intercommunale, est venu sur le site afin d'étudier notre projet. Il a répondu favorablement à notre demande et a accepté de nous apporter un soutien financier. Nous l'en remercions chaleureusement.

Je voudrais finir ce mot du maire sur le sujet du gel du 7 Avril qui a détruit la récolte de la quasi-totalité du vignoble saint-bauzillois. Les viticulteurs vont être durement impactés par cet épisode climatique inattendu avec de graves conséquences, en particulier financières. Lors du conseil municipal du 16 avril il a été voté une motion de soutien à toute la filière agricole du Département.

Je vous souhaite un beau mois de mai, avec la perspective d'une liberté de mouvement et d'une sécurité sanitaire bientôt retrouvées.

LE MOT DES ÉLUS

UN LARGE SOURIRE DERRIÈRE NOS MASQUES

Depuis plus d'un an maintenant, notre existence est dirigée et contrainte par ce maudis virus.

Il nous prive de tout ou presque : convivialité, échanges, partages, proches, familles et amis.

Il modifie notre vision du présent et obscurcit celle de notre avenir.

Tout ceci conduit naturellement à des tensions, des inquiétudes ; en résumé à un mal-être général et pesant.

Nous avons prévu de vous consulter régulièrement sur les orientations présentes et futures de notre Commune.

Dès que Miss COVID le permettra , ce sera chose faite , soyez-en bien certains.

En attendant, notre équipe municipale et ses soutiens

actifs travaillent...

Notre Maire a fait état précédemment de l'étude en cours sur l'éclairage public dans le but d'économiser jusqu'à 40 % sur notre facture EDF rattachée à ce poste.

En collaboration avec la Communauté des communes, un aménagement des Berges sera réalisé courant mai afin d'éviter les débordements, incivilités et dégradations constatés l'été dernier.

Notre salle du Conseil et des mariages se refait une beauté grâce à Rémy et sa Team. En espérant vous accueillir aux beaux jours et à la fin du confinement dans cette salle rénovée pour des moments de bonheur partagé !

Nos médecins consultent et vaccinent à tour de bras, et nous ont dit tout le plaisir qu'elles avaient à exercer dans notre commune.

Malgré les restrictions sanitaires, notre marché vous

accueil de plus en plus nombreuses et nombreux ; c'est l'occasion, chaque semaine, de rencontrer voisins et connaissances.

Le Skate-Park tarde à voir le jour à cause des lourdeurs de l'administration (permis de bâtir obligatoire) mais ce projet à l'attention des jeunes de notre commune reste bien sûr d'actualité.

Les élus continuent à mener une réflexion sur les projets qui permettront de valoriser notre belle commune et de répondre aux attentes de nos concitoyens en matière

d'aménagement et de services.

Le Village se pare de ses plus beaux atours avec le printemps qui arrive.

Des maisons se rénovent en centre-bourg.

Des activités et commerces se créent malgré tout : locations de vans et camping-cars, fleuriste.

Il ne reste plus que les terrasses de nos amis restaurateurs, ainsi que celles d'Isa et Jo, puissent nous accueillir...

Alors, sourions derrière nos masques, je vous assure, ça se voit !

Jean BURDIN, Conseiller municipal

HOMMAGE



Marc Caribent était un horticulteur, un jardinier, un pédagogue, un passionné depuis toujours....

Il cultivait depuis plusieurs années, en appliquant une méthode agricole, venant du Canada, le BRF (Bois

raméal fragmenté).

Depuis 1970, le Québec utilise une méthode révolutionnaire : LE PAILLAGE (mélange de rameaux,

bois frais et jeunes pousses broyés). Marc avait adapté cette méthode à Saint Bazuille et nourrissait ses sols avec le BRF.

Son accueil chaleureux pendant une vente, ses conseils avisés, sa joie de vivre sous la chaleur de ses serres pour choisir fleurs et plants de légumes, se terminait souvent autour d'une boisson fraîche à l'ombre d'un arbre.

Marc, beaucoup de passionnés de jardins sont un peu orphelins aujourd'hui. Merci pour vos compétences et votre bonne humeur, merci aussi, Anny, pour votre sourire légendaire et votre convivialité.

INFORMATIONS MAIRIE

SECTION ANCIENS COMBATTANTS

Que devient la section de St Bazuille de Putois, en sommeil depuis avril 2020. Seul un petit nombre d'entre nous ont pu honorer les Morts pour la France, devant notre Monument aux Morts.

Les différentes cérémonies se sont limitées à la présence du maire, du président de la section et du porte drapeau.

Ceux qui nous ont quittés au cours de cette période n'ont pas toujours eu les honneurs dûs à leur passé au service de la France, pour les accompagner à leur dernière demeure.

Cette année 2021 est marquée par de nombreux anniversaires :

150ème des la guerre 1870-1871

80ème de la seconde Guerre Mondiale

30ème de la Guerre du Golf

20ème de l'intervention des troupes françaises en Afghanistan.

Fin de l'intervention française au Tchad en 1971.

Ce 8 mai, nous n'oublierons pas les Morts pour la France.

2 possibilités :

11h15 : départ du cortège de la Place du Christ

11h30 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Ou

Regarder la cérémonie à l'Arc de Triomphe devant la TV.

Albert EINSTEIN écrivait : Ma vie extérieure et intérieure dépend du travail de mes contemporains et de celui des

ancêtres et je dois m'efforcer de leur fournir la même proportion de ce que j'ai reçu et de ce que je reçois encore.

Pensons donc à ceux qui ont tout donné pour que nous soyons libres et français.

M. Jacques DEFLEUR

Président Section Anciens Combattants

VÉGÉTALISATION

Comme vous avez pu le constater, la 3^{ème} tranche de la RD986 est terminée !!!



La végétalisation a été conçue et réalisée par les employés municipaux, cela a participé à embellir la traversée de Saint Bazuille.

ÉTAT CIVIL

Décès :

Sincères condoléances aux familles et aux proches.

GORNÈS Jocelyne née DEMANGEON le 14/04/2021

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Dates prévisionnelles des élections, sauf report du gouvernement :

1^{er} tour : 20 juin 2021
2^{ème} tour : 27 juin 2021

En raison des contraintes sanitaires en vigueur, la commune sollicite la participation des administrés en tant qu'assesseurs (tenue du bureau de vote) et scrutateurs (dépouillement du scrutin).

Il suffit d'être inscrit sur les listes électorales.

Il est fortement recommandé d'avoir :

- soit été vacciné (double injection avec justificatif)
- soit procéder à un dépistage COVID réalisé **48 heures avant** le jour des élections dont le résultat est négatif.
(Un dépistage devra être effectué 5 jours plus tard et 8 jours après en cas de symptôme).

Types de dépistage autorisés : auto test, anti génique et PCR.

Ces mesures sont prises en fonction du rapport au Parlement sur les risques sanitaires à prendre en compte en vue des élections départementales et régionales fondé sur l'avis du comité de scientifiques mentionné à l'article L.3131-19 du code de la santé publique.

Cette participation est à titre bénévole.

Rappel : vous pouvez voter par procuration. Date limite d'inscription : 14 mai 2021.

Pour votre inscription et toutes informations complémentaires merci de contacter Madame Christine CAMMAL, service élections, au **04 99 53 36 09**.

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ



La réserve communale de sécurité civile permet d'aider les agents municipaux en cas de catastrophes naturelles (par exemple, inondations, incendies de forêts) ou d'accidents industriels (par exemple, explosion d'une usine).

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions susceptibles d'être confiées sont les suivantes :

- Accueil des sinistrés dans un centre de regroupement
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier
- Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid
- Surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau
- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- Aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives

Si vous souhaitez poser votre candidature pour intégrer cette réserve communale de sécurité civile, merci de vous signaler auprès de la Mairie par courrier électronique :

accueil@saintbauzilledeputois.fr ou au **04 67 73 70 12**.

Si votre candidature est retenue, vous signerez un contrat avec la mairie pour une durée de 1 à 5 ans, renouvelable. En signant votre contrat, vous vous engagez, dans la limite de votre temps disponible et sur la base du bénévolat, à participer aux activités de la réserve.

Vous vous engagez également à respecter la [charte de la réserve civique](#) (consultable en Mairie).

MARCHÉ ET COMMERCES

Paroles de Commerçant

Enracinée depuis 6 générations sur la commune de Saint Bauzille de Putois. La maison RICOME vous réserve, du mardi au dimanche matin, un accueil chaleureux, un service de qualité un savoir faire en héritage, des viandes de haute qualité bouchère, type race à viande et le tout à prix très compétitif.

Actuellement, Jean Charles RICOME, Maître artisan boucher, et son équipe vous proposent quotidiennement la fameuse génisse Fleur d'Aubrac, des veaux et des agneaux fermiers de l'Aveyron, de Lozère ou de Haute Loire, des moutons de pays, des abats frais, des volailles label rouge, des charcuteries Cévenoles maison, des spécialités bouchères, des salades composées et des plats cuisinés.

Jean Charles vous propose aussi une sélection de vins et de fromages de Pays ainsi qu'un petit rayon épicerie fine, sans oublier son service traiteur.



Nous contacter pour plus de renseignement au **04 67 73 70 46** ou sur Facebook et Instagram.

PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ



La librairie Géosphère tiendra un petit stand sur le marché le samedi 22 mai. Aurélie Delahaye présentera son nouveau livre :

Tu veux vraiment t'installer à la campagne ?!

Et les stands habituels vous proposeront fruits et légumes, poissons, huîtres, fromage et mets exotiques !

PANNEAU D’AFFICHAGE

Afin de satisfaire au mieux les besoins médicaux des administrés, la mairie, en accord avec les trois doctresses récemment installées sur la commune, a placé sur la façade du Cabinet Médical, au 1193 avenue du Chemin Neuf, un panneau d’affichage concernant uniquement des **INFORMATIONS SANTE**.

Vous êtes invités à le consulter régulièrement pour avoir un maximum de renseignements (dépistages, orientations, soins, etc...).

LUTTE CONTRE LE DIABÈTE

Toutes les 6 secondes, dans le monde, une personne meurt du diabète. Véritable épidémie silencieuse et pourtant très meurtrière, le diabète tue plus que le sida, la tuberculose et la malaria réunis. En France, 5 millions de personnes sont atteintes d’un diabète. Plus alarmant, au moins 700 000 personnes sont diabétiques et ne le savent pas.

Parlez-en à votre médecin et appeler l’APMC.

L’ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE AUTOUR DES MALADIES CHRONIQUES (APMC)

dont le siège est à Ganges, 12 avenue des Anciens Combattants (Tél : 07 68 26 26 71) propose aux malades atteints du diabète un programme d’éducation thérapeutique, validé par l’ARS, avec des ateliers animés par des professionnels de la santé de notre secteur géographique.



Participez à des ateliers gratuits, en groupe; près de chez vous, animés par des professionnels de santé.

 07 68 26 26 71

CCAS (CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE)

APA (ALLOCATION PERSONNALISÉE D’AUTONOMIE)

Les personnes en situation de perte d'autonomie ont des besoins spécifiques. L'APA est une aide destinée à financer des services qui permettent le maintien à domicile comme le portage de repas, un service de téléassistance en cas de chute ou encore le réaménagement du domicile. Cette aide permet également de financer tout ou partie d'un placement en institution telles que les EHPAD, maison de retraite ou foyer logement.

Qu'est- ce que l'APA ?

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie. Financée par les départements, elle a pour but d'aider à faire face aux nouvelles dépenses qu'engendre la perte d'autonomie.

Cette aide financière est délivrée aux personnes vivant à leur domicile ainsi qu'à celles résidant en établissement. La maison de retraite doit pouvoir accueillir au moins 25 personnes et prendre en charge des personnes en perte d'autonomie de façon permanente. Par "domicile", on entend la résidence de l'ainé(e) ou de sa famille. Les personnes hébergées au sein de famille d'accueil peuvent également prétendre à l'APA.

L'APA n'est pas allouée selon des conditions de ressources. **Son montant variera en fonction des revenus du ou de la bénéficiaire.** Certaines aides comme l'allocation de logement et les pensions alimentaires ne seront pas prises en compte dans le calcul des revenus. L'éligibilité dépend aussi du degré de perte d'autonomie, qui est calculé grâce à la [grille AGGIR](#).

La grille AGGIR, un outil d'évaluation de la perte d'autonomie.

Gir 1 : Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants, ou personne en fin de vie.

Gir 2 : Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante,

ou personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente.

Gir 3 : Personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels

Gir 4 : Personne n'assumant pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement, et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillement,

Ou personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les soins corporels et les repas.

Gir 5 : Personne ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage > Non éligible à l'APA

Gir 6 : Personne encore autonome pour les actes essentiels de la vie courante > Non éligible à l'APA.

Comment bénéficier de l'APA ?

Il faut constituer un dossier de demande pour bénéficier de cette allocation. Ce dossier peut être délivré en mairie ou par le CCAS. Un membre de l'équipe médico-sociale du département ou un(e) travailleur(-se) social se déplacera

ensuite au domicile de la personne âgée dans le cadre de l'examen du dossier. Cette visite a pour but d'évaluer le niveau de dépendance du ou de la potentiel(le) futur(e) bénéficiaire de l'APA.

Un plan d'aide sera alors établi.

Attention, cette allocation n'est pas cumulable avec les aides suivantes :

- La majoration pour aide constante d'une tierce personne (allouée par la Sécurité Sociale)
 - L'aide-ménagère (versée par l'Aide Sociale ou les caisses retraite)
 - L'allocation compensatrice pour tierce personne (ou ACTP, versée par le Conseil départemental)
- La prestation de compensation du handicap (financée par les conseils départementaux).

UN LITIGE ?

Si vous avez un litige, pensez au conciliateur de justice qui est là pour vous aider gratuitement.

Le conciliateur de notre secteur est Monsieur Daudé :
06 18 76 73 32.

Pour plus de renseignements : référez-vous à l'affiche .

Vous avez un litige ?
Pensez au conciliateur de justice !

voisin
locataire
bailleur

consommateur
commerçant
salarié

Il est là pour vous aider et c'est gratuit

Conciliateurs de France : www.conciliateurs.fr / www.justice.fr

www.justice.gouv.fr | JusticeGouv | @justice_gouv

ENVIRONNEMENT - PROPRETÉ

CIVILITÉ

STOP aux lingettes dans les toilettes

DANGER

Elles bouchent les égouts, bloquent les pompes de relevage et coûtent très cher à la collectivité.

Nous devons de plus en plus souvent faire appel à l'entreprise chargée de l'entretien de nos réseaux pour déboucher les canalisations de la commune qui sont obstruées par des amas de « graisses » provoqués par l'accumulation de lingettes.

Les lingettes constituées de fibres synthétiques ultra-résistantes, mettent longtemps à se dégrader naturellement. Elles s'accumulent dans les réseaux et finissent par former des bouchons de graisse ce qui provoque une augmentation des interventions de nettoyage des réseaux et ponctuellement la nécessité d'effectuer des réparations.

De plus en plus souvent, notre station d'épuration est sujette à des dysfonctionnements ou des pannes liées à la présence de lingettes jetées dans le réseau d'assainissement.

Au niveau de la station d'épuration, les dégrilleurs et les pompes de refoulement sont de plus en plus souvent obstrués ou bloqués par des amas de lingettes.

La cuvette des WC n'est pas un vide-ordures !

La quasi-totalité des lingettes utilisées pour le démaquillage, pour dépoussiérer, pour nettoyer l'évier de la cuisine, la cuvette des toilettes ou le sol ne sont pas plus biodégradables que ne le sont les autres produits issus de cette même famille des matières intissées.

Dans tous les cas, elles ne se désintègrent pas de la

même manière ni avec la même rapidité que le papier toilette. Jetées dans les cuvettes des WC, elles resteront dans le réseau d'assainissement plusieurs jours, sans se désagréger et arriveront à la station sous forme de filasse provoquant des dysfonctionnements importants.

A terme, l'augmentation des interventions de nettoyage et de débouchage dans les réseaux et l'augmentation des pannes et du temps d'entretien des matériels de la station d'épuration ne manqueront pas d'impacter le **coût d'entretien pour la commune**.

Voici la liste : 15 choses à ne jamais évacuer aux toilettes

1- Les lingettes

Qu'il s'agisse de lingettes pour bébé, de lingettes intimes ou de lingettes désinfectantes biodégradables, elles ne doivent jamais être jetées dans les toilettes. En effet, elles sont extrêmement résistantes et ne sont pas biodégradables !

Une fois dans les égouts, elles se gorgent de graisses et d'eau et se transforment peu à peu en masses visqueuses. De ce fait, elles peuvent obstruer les pompes de relevage des eaux usées et encombrer les grilles situées à l'entrée des stations d'épuration.

2 - Les cotons-tiges

Les cotons-tiges sont trop petits pour être interceptés par les grilles de filtration des stations d'épuration. Résultat, il faut pomper la surface des bassins pour les retirer. De plus, en cas de fortes pluies, les déversoirs d'orage évacuent l'eau des précipitations ainsi que les eaux usées afin d'éviter que la station ne déborde. Les cotons-tiges se retrouvent alors dans la nature et finissent leur vie dans les fleuves, les rivières et les océans...

3 – La litière pour chat

Même si certains fabricants affirment le contraire sur leur paquet, mieux vaut jeter la litière et les crottes à la poubelle. En effet, la plupart des chasses d'eau sont économes en eau, avec environ 1,6 litres d'eau par chasse, ce qui n'est pas suffisant pour évacuer correctement la litière. De plus, les crottes de chat ont tendance à durcir, alors que les WC ne sont conçus que pour les déchets solubles dans l'eau.

4 – Les rouleaux de papier toilette

Biodégradable l'aquatube ? C'est en tout cas ce qu'affirme la marque qui le commercialise. Soit disant innovant car jetable dans les toilettes, ce rouleau de papier toilette entraîne pourtant des difficultés importantes sur les réseaux d'assainissement.

Peut-on jeter un rouleau de papier dans les toilettes ? En effet, il représente une charge supplémentaire qui devra être éliminée en station d'épuration, ce qui en plus augmente la consommation d'énergie. Mieux vaut le jeter dans la poubelle de tri ou le composter.

5 – Les chewing-gum

Cela peut paraître incroyable mais oui, certaines personnes jettent bien leur chewing-gum dans les toilettes. Pourtant, cela paraît évident : un chewing-gum jeté dans les toilettes ne va pas s'éliminer correctement. Il va se fixer aux canalisations et provoquer des dégâts...

En plus, il lui faudra plus de 5 ans pour se dégrader dans la nature !

6 – Les serviettes hygiéniques et des tampons

Les serviettes et les tampons ne se dissolvent pas dans l'eau. Tout comme les fameux emballages plastiques qui entourent les tampons.

En moyenne, une serviette ou un tampon jeté dans les toilettes met 500 ans à se désagréger. C'est même un véritable fléau pour les stations d'épuration et l'environnement. Le tampon dans les toilettes, on oublie : il est préférable de jeter les produits hygiéniques dans une poubelle prévue à cet effet.

Et ce même pour les tampons, quand bien même certains fabricants prétendent le contraire sur certains emballages (à l'instar des lingettes).

7 – Les lentilles de contact

Une étude a récemment montré que jeter ses lentilles de contact dans les toilettes contribuait à la pollution plastique. En effet, non biodégradables, elles sont petites et flexibles et se retrouvent facilement dans les boues d'épuration.

8 – Le fil dentaire

Jeter du fil dentaire dans vos toilettes n'est vraiment pas une bonne idée. Il va à coup sûr s'entortiller sur lui-même, boucher vos tuyaux et endommager sérieusement votre fosse septique, surtout le moteur de la pompe. On peut aussi imaginer qu'il se retrouve dans la nature et soit ingéré par des animaux qui risqueraient alors une occlusion intestinale.

9 – Les matières grasses alimentaires

Cela peut paraître étrange mais oui, certaines personnes ont l'habitude de jeter des graisses alimentaires (voire même les huiles de vidange) dans leur toilette. Pourtant, en refroidissant, les graisses vont durcir et former des masses qui vont boucher les tuyaux.

En outre, si la nourriture est biodégradable, elle peut toutefois se loger dans la plomberie et créer une masse

toutefois se loger dans la plomberie et créer une masse en décomposition dans les tuyaux. Évitez donc de jeter vos restes aux toilettes !

10 – L'eau de javel

L'eau de javel est extrêmement nocive pour l'environnement mais aussi pour votre fosse septique. Mieux vaut donc utiliser du vinaigre blanc et du bicarbonate de soude pour nettoyer efficacement vos toilettes.

11 – Un poisson rouge ou autre petit animal

Qu'il soit mort ou pire, vivant, on ne jette jamais un poisson rouge dans les toilettes ! En effet, au-delà d'être complètement inhumain si le poisson est encore vivant, cela peut être nocif pour l'environnement et perturber l'écosystème.

Le poisson peut transmettre facilement une maladie dont il est atteint aux micro-organismes vivants présents dans les eaux des canalisations.

12 – Les médicaments

Les médicaments dont vous ne voulez plus n'ont pas leur place dans les toilettes. En effet, ils risquent de polluer les nappes phréatiques et d'être ainsi extrêmement néfastes à l'écosystème local.

Pour vous débarrasser des médicaments périmés, il vous suffit de les ramener à la pharmacie Mallet.

13 – Les mégots de cigarettes

Les mégots de cigarettes sont remplis de produits chimiques ! Les jeter dans les toilettes ne ferait que polluer encore davantage les eaux usées ainsi que détériorer votre fosse septique.

14 – Les préservatifs

Les préservatifs ne se désagrègent pas dans l'eau. Il est donc inapproprié de les jeter dans les toilettes. En effet, fabriqués en caoutchouc, ils risquent d'obstruer sérieusement vos canalisations ainsi que les stations d'épuration.

15 – Les cheveux

Les cheveux sont extrêmement mauvais pour les canalisations. En effet, à l'instar du fil dentaire, ils ne vont pas du tout se dissoudre mais vont former des paquets et obstruer ainsi les tuyaux.

En résumé et pour faire simple : les toilettes ne devraient servir que pour les excréments, l'urine et le papier hygiénique qui vont se désagréger durant le processus de traitement des eaux usées. Toutes les autres choses n'ont rien à faire dans la cuvette !



TENNIS



VACANCES DE PRINTEMPS STAGE TENNIS ET MULTISPORTS

STAGE JOURNÉE OU DEMI-JOURNÉE*

Encadré par Tyffanie NEDELEC (DE) et
Yoann PERIGNON (préparateur physique)

- Du lundi 19 au vendredi 23 avril :
- Stage journée ou demi-journée
- Du lundi 26 au vendredi 30 avril :
- Stage demi-journée de 9h à 12h30



PROGRAMME

9h - 9h30 : Echauffement
9h30 - 11h : Tennis
11h - 12h30 : Multisports
12h30 - 13h30 : Repas (à prévoir)
13h30 - 15h : Tennis
15h - 16h30 : Multisports

HORAIRES & TARIFS

- **Stage journée**
- 9h à 16h30
- 170€ la semaine
- **Stage demi-journée :**
- 9h à 12h30 ou 13h30 à 16h30
- 100€ la semaine



*Possibilité d'annulation si le nombre d'inscrits est insuffisant

Inscriptions ou renseignements, contacter Tyffanie

- Par mail : tyf.nedelec@hotmail.fr
- Par téléphone : 06 69 03 29 11

ACCUEIL DES PETITES ET JARDIN PÉDAGOGIQUE



Parce que la sociabilisation des bébés et des enfants est importante, et qu'il ne faut pas laisser les familles ayant besoin de soutien s'isoler, les actions d'aide à la parentalité restent autorisées pendant la période de renforcement des mesures sanitaires, dans le respect des consignes et des gestes barrière.

C'est dans cet esprit que l'Aire de Famille continue d'accueillir les tout-petits accompagnés d'un parent ou grand parent, pour un moment de partage, des jeux, des activités manuelles, des histoires. A la demande des familles, Marie-Pascale vous accueille à présent deux fois par semaine, le mardi et le jeudi matin, au local du plan d'eau. Depuis le mois d'avril, l'accueil profite aussi du jardin pédagogique mis à disposition par la municipalité et qui permet d'être dehors dès que le temps est favorable, pour s'amuser à mettre en terre, arroser et voir pousser les plantes.

Lieu : local du plan d'eau ou jardin pédagogique

Réservation conseillée, nombre de participants limités

lairedefamille34@gmail.com

06 65 11 94 95

page FB : l'aire de famille

DIVERS

« L'APPEL DU DEVOIR » DE HUGO THOMAS

Pour le prochain long-métrage de Hugo Thomas, L'APPEL DU DEVOIR, produit par Baxter Films et Les Films Velvet, nous recherchons pour les rôles

principaux :

- des garçons entre 13 et 16 ans
- un jeune homme d'origine anglaise ou américaine, bilingue en anglais, âgé de 14 à 18 ans

- des filles entre 14 et 16 ans

Nous recherchons également pour d'autres rôles importants :

- des hommes entre 30 et 60 ans
- des femmes entre 25 et 60 ans

Il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience théâtrale ou audiovisuelle pour participer au casting.

Pour postuler, merci d'envoyer par mail à l'adresse suivante : castingappeldudevoir@gmail.com

- une vidéo de présentation
- des photos récentes (portrait et photo en pied)



- vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, date de naissance et taille)

Le tournage se déroulera à partir du mois de Juin 2021 dans la région des Pays de la Loire. Prestation rémunérée.

NOUVEAU À SAINT BAU



AVENTURE LOC propose des Vans et Camping Cars à la location.

Plusieurs formules possibles

Contact : 06 49 64 33 17

Facebook : Aventure Loc

LE MOT DES ÉLUS SAINT BAUZILLE NATURELLEMENT

Nous avons voté contre diverses parties du budget qui nous paraissent inquiétantes. Par exemple tous les travaux faits par les employés municipaux n'ont pas été comptabilisés (0). Il était prévu (250000,00€) lors du budget 2020. Toutes les explications sur le conseil du 15 avril sur notre blog :

<https://saintbauzillennaturellement.com>

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS



1115 avenue du chemin neuf

Tél : 04 67 73 70 12

Fax : 04 67 73 31 84

contact@saintbauzilledeputois.fr

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi

de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Accueil du public :

Du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00

Lundi : 14h à 17h

Accueil - communication - associations - locations - fêtes et manifestations :

04 67 73 70 12 accueil@saintbauzilledeputois.fr

Eau - Élections - Recensement - Bibliothèque :

04 99 53 36 09 contact@saintbauzilledeputois.fr

Urbanisme - Etat civil - Funéraire - comptabilité :

04 99 53 36 08 urbanisme@saintbauzilledeputois.fr

Police 04 67 73 76 92 police@saintbauzilledeputois.fr

en cas d'urgence uniquement : 06 75 72 49 07

Urgences mairie

(en dehors des horaires d'ouverture) 06 70 79 13 07

CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Les permanences du CCAS

Tous les mardis de 9h30 à 11h30

Sur rendez-vous au 04 67 73 70 12 ou

ccas.mairiestbauzille@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE

1199 Avenue du chemin neuf

Tel : 04 67 73 75 06 - 09 99 53 36 09

Horaires d'ouverture :

au public : les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00

aux écoles : les jeudis de 9h00 à 12h00

MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX

Tous les **samedis de l'année de 8h00 à 12h30**

le long des commerces de la Grand Rue

LA POSTE

Ouverture de 9h00 à 11h15 du lundi au samedi

Levée du courrier à 11h00

RÉCAPITULATIF—COLLECTE DES DÉCHETS

- **Tous les lundis et jeudis** : Collecte des bacs gris

- **Tous les mercredis** : Collecte des sacs jaunes à sortir la veille après 19h00 ou le matin avant 8h00. (Cartons, bouteilles, cannettes à compacter au maximum)

Les jours fériés, la collecte est reportée généralement au lendemain

- **Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois** : les déchets verts (attachés ou dans un contenant, sauf big bag)

- **Le 2^{ème} (et le 5^{ème} jeudi) du mois** : le bois, petit mobilier,

plastiques non recyclables

- **Le 4^{ème} jeudi du mois** : les encombrants (gros mobilier, matelas, électroménager)

Déchèterie de Ganges (04 67 73 14 57) : tout autre déchet doit être amené à la déchèterie de Ganges (vide maison conséquent, déchets de chantier)

Le SYMTOMA (04 66 77 98 29) peut vous informer et vous orienter sur le tri et l'achat d'un composteur.

PHARMACIES DE GARDE

Le 1er	SCHOENIG	SUMENE	04 67 81 35 60
Du 2 au 8	MALLET	ST BAUZILLE	04 67 73 70 05
Du 9 au 11	LOPEZ	SAUVE	04 66 77 50 61
	TIPI	LE VIGAN	04 67 81 87 30
Du 12 au 13	BERGER	GANGES	04 67 73 84 15
Le 14	LOPEZ	SAUVE	04 66 77 50 61
	TOMAS	LE VIGAN	04 67 81 87 30
Du 15 au 21	RASTOLDO	GANGES	04 67 73 84 12
Du 22 au 28	ROUAN	ST HIPPOLYTE	04 66 77 22 42
	BOURIDAH	VALLERAUGUE	04 67 82 20 07
Du 29 au 31	SCHOENIG	SUMENE	04 67 81 35 60

NUMÉROS UTILES

Polyclinique Saint-Louis-Ganges	04 67 81 68 00
Secrétariat des urgences	04 67 81 68 58
Premiers secours, SAMU	15 ou 112
Pompier :	18
Centre antipoison :	04 91 75 25 25
Gendarmerie de Ganges	04 67 73 85 13
Coronavirus (Covid 19)	0800 130 000
Médecin Peypey Claudie.....	04 67 73 31 03
Cabinet médical	09 75 43 23 92
Pharmacie Mallet	04 67 73 70 05
Mutuelle communale	04 67 07 39 37
Bus des aidants	07 66 40 40 16
Mission Locale Garrigues Ganges	04 67 73 01 30
Ecole du Thaurac	04 34 22 75 25
Micro-Crèche -St Bauzille de Putois	04 67 22 50 24
Centre de loisir	07 77 26 82 40
Communauté de communes	04 67 73 78 60
Correspondant Midi Libre	06 19 96 96 63
ENEDIS	09 72 67 50 34
Trésor public de Ganges	04 67 73 81 66
Préfecture de Montpellier	04 67 61 61 61
Sous-préfecture de Lodève	04 67 88 34 00
Département	04 67 67 67 67

BULLETIN MUNICIPAL

Les articles doivent être envoyés avant le 15 du mois pour une parution le mois suivant en signifiant comme objet : Bulletin municipal.

E-Mail : accueil@saintbauzilledeputois.fr

Rédaction : les élus

Distribution : les élus

Tirage : 1000 exemplaires

Parution : mensuelle

Site internet : <http://saintbauzilledeputois.fr/>